



**SOCIETE NATIONALE
DE PROTECTION
DE LA NATURE**

Protège la nature depuis 1854

**PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

9 JUIN 2018

CORBREUSE (91)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018

L'Assemblée générale ordinaire de la Société nationale de protection de la nature s'est tenue le 09 juin 2018 de 10h00 à 13h00 au foyer rural de Corbreuse (91410) sous la présidence de Rémi Luglia, sur convocation écrite de ce dernier, conformément à l'article 8 des statuts.

Conformément à la feuille de présence établie :

Une feuille de présence a été dressée et signée par les membres participant à l'assemblée
Etaient présents :

Odile BERNARD-PANNE, François BOCZEK, Chantal BOGUET, Annie BRUN, Jean-Paul BRUN, Bernard CAPELLE, Nyls DE PRACONTAL, Colette DOULCIER, Marc FOURRIER, Marie-Jo FOURRIER, Marc GALLOIS, Charles GENET, Jean-Pierre GILLOT, Vincent GRAFFIN, Marie-Odile GRANCHAMP, Clarisse HOLIK, Stéphanie HUDIN, Henri JAFFEUX, Pascale JEUNE, Camille LUGLIA, Catherine LUGLIA, Louise LUGLIA, Marie LUGLIA, Rémi LUGLIA, Jacques MARINIER, François MOUTOU, Naturessonne, Pascale PERRET, Michelle REMOND, Aline TREILLARD, Marie-Joseph VEYRAC

Soit 31 adhérents

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral,
- Rapport d'activité,
- Rapport de gestion,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Renouvellement du commissaire aux comptes,
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice,
- Budget 2018,

et sur les motions suivantes

- Achat d'une Forêt sise sur la commune de Monistrol,
- Emprunts,
- Justice,
- Cotisation,
- Ventes immobilières,
- Achat immobilier.

I Motions relatives à l'exercice 2017

1 Rapport Moral

Le Président, Rémi LUGLIA, donne lecture de son rapport moral en insistant sur la période de transition que représente l'année 2017 afin de permettre à la SNPN de repartir sur des bases saines et une dynamique retrouvée.

Il salue en cela le travail de Jean UNTERMAIER et l'investissement de ce dernier tout au long de ses années de Présidence.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée générale. Aucune observation n'étant faite, le Président soumet au vote l'adoption du Rapport Moral

Le Rapport Moral est adopté par :

- 24 voix Pour
- 0 abstention
- 3 voix Contre

2 Rapport d'Activité

Le Secrétaire Général, Jacques MARINIER, donne lecture du rapport d'activité en distinguant la vie administrative et la vie scientifique de la SNPN qui s'organise autour de trois pôles : Ile-de-France, Réserve Naturelle Nationale de Camargue, Réserve Naturelle Nationale de Grand Lieu.

Du débat qui s'engage suite à cette présentation, il ressort que la communication doit être un axe privilégié de développement de la SNPN.

Le Président soumet au vote l'adoption du Rapport d'Activité

Le Rapport d'Activité est adopté par :

- 25 voix Pour
- 1 abstention
- 1 voix Contre

3 Rapport de Gestion

La Trésorière, Marie-Odile GRAND CHAMP, donne lecture du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes, le Cabinet Grant Thornton, dont l'opinion est la suivante :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société Nationale de Protection de la Nature relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association »

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association relatifs à la situation financière et aux comptes annuels ».

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes décide de l'approbation des comptes de l'exercice 2017 par :

- 22 voix Pour

- 2 abstentions
- 3 voix Contre

Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2017, - 5854 euros, en report à nouveau.

La décision est prise à l'unanimité.

4 Renouvellement du Commissaire aux Comptes

Le Secrétaire Général informe l'Assemblée Générale que le mandat du Commissaire aux Comptes est arrivé à échéance et que le Conseil d'Administration a décidé de lui proposer de renouveler le mandat du Cabinet Grant Thornton pour la durée légale de 6 ans.

Le Président soumet au vote le renouvellement du Commissaire aux Comptes.

Le Commissaire aux Comptes est renouvelé par :

- 22 voix Pour
- 4 abstentions
- 1 voix Contre

5 Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale ayant approuvé le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes donne quitus au Président, au Secrétaire Général, à la Trésorière et aux Administrateurs pour la gestion de l'année 2018.

Le Président soumet au vote le quitus aux Administrateurs.

Le quitus est accordé par :

- 24 voix Pour
- 2 abstentions
- 1 voix Contre

6 Budget 2018

La Trésorière présente le budget 2018 qui s'établit à 1 853 213 euros.

Le Président soumet au vote l'approbation du budget 2018

Le budget 2018 est adopté par :

- 24 voix Pour
- 3 abstentions
- 0 voix Contre

II Motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1 Forêt de Monistrol

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à :

- Acheter les parcelles limitrophes pour un montant n'excédant pas 5 000 € ;
- Signer tout compromis de vente;
- Entamer toute démarche d'autorisation nécessaire.
- Donner pouvoir au Président, au Secrétaire Général et au Trésorier, sous le contrôle du Conseil d'administration, pour mener à bien cette opération.

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale par :

- 26 voix Pour
- 1 abstention
- 0 voix Contre

2 Emprunts

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à souscrire un éventuel emprunt :

- Gestion du siège,
- Gestion de la RNN de Camargue,
- Gestion de la RNN de Grand-Lieu.

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale par :

- 26 voix Pour
- 0 abstention
- 1 voix Contre

3 Actions en justice

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration ou à défaut son Président à engager au nom de l'association toute action en justice utile à la réalisation de ses buts.

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité

4 Cotisations

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à modifier le montant des cotisations en intégrant :

- un tarif famille à 40 euros
- un tarif Association / Institution / Entreprise à 100 euros
- un tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi) à 15 euros

- l'abonnement au *Courrier de la Nature* à 50 euros pour les non-adhérents à la SNPN

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité

5 Vente Pavillon Paule Lopicque

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à la vente du Pavillon Paule Lopicque

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale par :

- 29 voix Pour
- 1 abstention
- 0 voix Contre

6 Vente de la « Boutique »

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à la vente de la boutique, annexe du Pavillon Paule Lopicque

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale par :

- 26 voix Pour
- 1 abstention
- 1 voix Contre

7 Achat de nouveaux locaux

L'Assemblée Générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat de nouveaux locaux aptes à accueillir les activités de l'Association

Cette motion est adoptée par l'Assemblée Générale par :

- 27 voix Pour
- 1 abstention
- 3 voix Contre

III Projet Associatif

Le Président, Rémi Luglia, après avoir résumé les résultats des différentes enquêtes menées auprès des adhérents, des administrateurs et des salariés sur l'avenir de la SNPN présente le projet associatif de la SNPN

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE

Protège la nature depuis 1854

2018 - 2021

PROJET ASSOCIATIF

Une ambition pour la SNPN et la nature

Une double identité :

- les sciences naturalistes et écologiques
- la protection de la nature



LA SNPN

La SNPN est une association scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités. Elle s'intéresse aux écosystèmes, à leurs espèces et à la qualité de leurs interactions avec les êtres humains et leurs sociétés.

3 MISSIONS

Libérer la nature des pressions anthropiques en conservant la diversité ainsi que les capacités fonctionnelles et évolutives des écosystèmes et en préservant les espèces.

Accompagner puis anticiper les changements environnementaux, écosystémiques et sociétaux.

Sortir de l'opposition homme/nature en favorisant et en popularisant une cohabitation avec des bénéfices mutuels et réciproques.

6 MOYENS D'ACTION



Étude des écosystèmes et des espèces

Conservation et restauration des écosystèmes



Conseil aux pouvoirs publics

Mobilisation de nos adhérents et des citoyens



Sensibilisation du public, information et diffusion des connaissances

Participation aux grands débats pour éclairer et influencer la décision publique

4 AXES STRATÉGIQUES

A

Conforter et développer nos actions de protection de la nature

01. Protéger et restaurer les zones humides
02. Innover pour protéger la « nature ordinaire »
03. Développer nos actions pour protéger les espaces naturels
04. Contribuer à définir un statut de l'animal sauvage

B

Conforter et développer nos actions de sensibilisation à la nature et à sa protection

01. Élargir la diffusion des publications de la SNPN, *Le Courrier de la Nature* et *Zones Humides Infos*
02. Refonder l'accueil de la Réserve naturelle nationale de Camargue
03. Diffuser une expertise naturaliste
04. Sensibiliser la société à la nature et à sa protection

C

Consolider la structure associative

01. Accroître nos ressources financières
02. Développer la vie associative
03. Mettre en place d'un processus d'amélioration continue

D

Développer l'action et le rayonnement de la SNPN en tant qu'association scientifique

01. Impliquer la SNPN dans les instances et les réseaux
02. Conforter le caractère scientifique de la SNPN
03. Accompagner une recherche innovante sur la biodiversité
04. Refonder *La Terre et la Vie. Revue d'écologie*

Le projet associatif est adopté à l'unanimité de l'Assemblée Générale

IV Elections

L'Assemblée Générale ordinaire, appelée à renouveler par son vote le tiers du conseil d'administration, conformément à l'article 5 des statuts, élit les administrateurs suivants :

505 votants dont 37 bulletins nuls

CANDIDATS	VOIX
Odile BERNARD	403
Eric COULET	416
Hubert DE FORESTA	375
Marie-Odile GUTH	414
Rémi LUGLIA	447
François MOUTOU	424
Djnina OUHARZOUNE	366
Nyls de PRACONTAL	403
Daniel SIRUGUE	411
Marie-Joseph VEYRAC	338

Jacques MARINIER, avec 321 voix, n'est pas élu.

Les fonctions de ces administrateurs prendront fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, sauf le cas particulier de ceux élus sur un poste vacant, qui termineront le mandat entamé par leur prédécesseur (Mme Veyrac, AG 2019 ; Mme Bernard-Panné, AG 2020).

Certifié conforme, le 9 juin 2018

Le Président



Rémi LUGLIA

La Trésorière



Marie-Odile GRANDCHAMP